

COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 12 juin 2024

Date d'affichage : 12 juin 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

D.36/06-2024

Le mercredi dix-neuf juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Addache, Emeline Romain, Marion Côté, Jean-Baptiste Rousseaux, Tony Tonon, Karine Dernoncourt, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Patrice Lebourg (a donné pouvoir à Vincent Lecarpentier), Annie Féron (a donné pouvoir à Laëtitia Desert), Michaël Boblique (a donné pouvoir à Didier Peralta), Cyril Hauchecorne, Alexis Cabot, Franck Roussel (a donné pouvoir à Jean-Baptiste Rousseaux),

Absent : 0

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

CADRE DE VIE

VOIRIE – Programme d'éclairage public rue des Druides et rue de la Fernague (partie 1), convention avec le SDE76

A la demande de Monsieur le Maire, Roger HAUCHECORNE, 1er Adjoint au Maire, présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire AVP-M5507-1-1-4 et désigné « rue des Druides, rue de la Fernague (partie 1).

Le projet se décompose de la façon suivante :

Programme d'éclairage public

- Remplacement des ensembles issus de l'armoire V au nombre de 40 pour cette première partie.
- Dépose de l'armoire V avec pose d'une armoire de réseau renforcée équipée d'une horloge astronomique.
- Prévisionnel de déplacement des points lumineux et modification du réseau selon accès au massif et les limites de propriété
- Mise en peinture (RAL) et matériel de chez Philip en Router et résidentiel à définir
- Remise en état des lieux avec réfection à l'identique
- Fourniture et pose de nœud de communication sur chaque lanterne.
- Fourniture et pose de 4 détecteurs pour la sécurisation des passages piétons.

- Fourniture et pose d'une prise USB sur mât au niveau du City stade
- Système de télégestion à prendre en compte par Caux Seine Agglo

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 183 293,29 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 81 378.61 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet exposé ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 81 378.61 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son 1er Adjoint à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement et ses éventuels avenants.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme
Le Maire,



Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte
Affichage le 24 juin 2024
Transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2024